

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de DOURGES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE par la S.A.S AGRI UNION BIOÉNERGIES

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 décembre 2019, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 30 décembre 2019, sur la demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole sur le territoire de la commune de DOURGES par la S.A.S AGRI UNION BIOÉNERGIES.

M. Romain VION est chargé du suivi du dossier de la S.A.S AGRI UNION BIOÉNERGIES (Tél. : 06.64.43.71.98).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, à la Mairie de DOURGES, siège de l'enquête, sise 18, rue Léon Gambetta, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <https://www.au-bioenergies.fr/>

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies du :

- Pas-de-Calais : CARVIN, COURCELLES-LES-LENS, EVIN-MALMAISON, HÉNIN-BEAUMONT, LEFOREST, NOYELLES-GODAULT et OIGNIES.

- Nord : ATTICHES, AUBY, ESQUERCHIN, FLERS-EN-ESCREBIEUX, LAUWIN-PLANQUE, MONCHEAUX, MONS-EN-PEVELE, OSTRICOURT, RACHES, RAIMBEAUCOURT, ROOST-WARENDIN, SECLIN, THUMERIES et WAHAGNIES.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, à la Mairie de DOURGES siège de l'enquête, du 30 décembre 2019 au 31 janvier 2020 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de DOURGES ou les formuler à M. Didier CHAPPE, commissaire-enquêteur, qui sera présent à cette mairie :

- le jeudi 2 janvier 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mercredi 8 janvier 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 17 janvier 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 20 janvier 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 31 janvier 2020 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 30 décembre 2019 au 31 janvier 2020, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE-Autorisation – AGRI UNION BIOÉNERGIES S.A.S– Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de DOURGES ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE-Autorisation – AGRI UNION BIOÉNERGIES S.A.S, les informations relatives à ce projet.